



Développement durable
et solidarité Nord-Sud
quels financements?



L'étude, mode d'emploi...

Réalisée par le bureau d'études Nomadéis, une première phase de recueil d'informations a d'abord été menée afin de constituer un panorama de plus de 160 projets et mécanismes de financement. Une fois ces mécanismes analysés, différentes typologies opérationnelles ont été répertoriées en faisant ressortir les grandes tendances identifiées.

La conduite de 10 entretiens qualitatifs avec des professionnels du secteur de l'aide au développement a par la suite permis de tester, préciser, et enrichir les premières analyses réalisées. Un panel représentatif de personnalités a été défini à cet effet, regroupant plusieurs acteurs, positionnements et points de vue : institutions internationales, collectivités territoriales, ONG, fondations, entreprises, etc.

Une seconde phase d'étude de cas pertinents, d'élaboration de conclusions et de formulation de recommandations a ensuite été conduite et présentée à un groupe de travail constitué d'experts extérieurs d'horizons variés.

Enfin, la capitalisation de tous ces éléments a donné lieu à l'élaboration d'une synthèse globale, reprenant, organisant et expliquant les différentes tendances observées ainsi que les enjeux et défis identifiés.

Les participants à l'atelier de travail du 24 novembre 2010

Andrée Pasternak (MAEE, chargée de mission auprès d'Antoine Joly, délégué à l'Action extérieure des Collectivités locales) • Alain Karsenty (CIRAD, chercheur socio-économiste)

• Henri Rouillé d'Orfeuil (CIRAD, chercheur) • Philippe Gambier (Mairie de Rosny-sous-Bois, directeur du service Relations internationales et Développement durable) • Tifenn Durand (ARENE Île-de-France, directrice générale) • Laure Feret (Conseil général de l'Essonne, responsable du service Coopération décentralisée et Solidarité internationale) • Julien Calas (FFEM, expert spécialiste en biodiversité) • Jean-Baptiste Sarlat (Banque Populaire-Caisse d'Épargne, responsable Projet Développement durable) • Denis Dangaix (ARENE Île-de-France, chef de projet solidarité Nord-Sud) • Sébastien Galy (FNH, responsable des soutiens nationaux et internationaux) • Cécile Ostria (FNH, directrice) • Benoit Faraco (FNH, coordinateur Énergie et Changement climatique)

. Suivi et coordination de l'étude : Denis Dangaix et Dominique Sellier (ARENE Île-de-France), Sébastien Galy et Benoît Faraco (FNH)

. Rédaction : Isabelle Célérié, Denis Dangaix (ARENE Île-de-France), Sébastien Galy (FNH)

. Coordination éditoriale : Pascale Céron (ARENE Île-de-France)

. Conception graphique : Solange Münzer

. Crédits photos : Fondation Nicolas Hulot, Solange Münzer, ARENE Île-de-France

L'impression de cette étude a été réalisée avec le concours de l'ADEME.

Imprimerie Phitiviers.

ISBN EAN : 978-2-911533-04-4

Septembre 2012

sommaire

2	Avant-propos
4	RÉSUMÉ / ABSTRACT
6	L'évolution de l'aide au développement
6	Un contexte en mutation
7	L'évolution du jeu des acteurs
10	Nouveaux principes et nouveaux modes de faire
13	La pérennité des projets et programmes
16	Les nouveaux modes de financements
17	La diversification des financements
18	La multiplication des sources
29	De nouvelles incitations
35	De nouveaux moyens d'attribution
38	Perspectives : les défis pour davantage d'innovation
38	Instaurer la confiance
39	L'autonomisation
40	La mutualisation



avant-propos

Les années 1990, notamment suite au sommet de la Terre de Rio en 1992, ont été marquées par l'apparition de nouveaux défis comme la protection des écosystèmes, le partage des ressources ou la lutte contre les changements climatiques. Reconnaître qu'un environnement sain est un prérequis indispensable à un développement se voulant durable a fait émerger de nouveaux acteurs et en a amené d'autres à prendre en compte ces enjeux. Fortement influencées par l'adoption des différentes conventions des Nations unies et la création du Fonds pour l'environnement mondial, les institutions financières internationales ont également vu leurs missions évoluer.

Sur le terrain, les choses progressent également. Les diasporas structurent et affirment le rôle qu'elles entendent jouer dans le développement de leur pays d'origine. Les collectivités territoriales s'imposent comme partenaires incontournables dans l'élaboration de politiques à l'échelle d'un territoire. Les ONG se professionnalisent et diversifient leurs activités. Des entreprises développent des actions philanthropiques et expérimentent de nouvelles pratiques commerciales. Ces nouveaux acteurs, ces partenariats hybrides et ces nouvelles sources de financement modifient, graduellement et profondément, les rôles et les pratiques de la solidarité Nord-Sud.

Qu'ils soient étatiques ou associatifs, les acteurs du développement et de l'environnement réclament davantage de coordination et de lisibilité dans le financement des actions. Aujourd'hui, les besoins de financements au Sud sont criants : plus de 300 milliards de dollars seraient chaque année nécessaires pour faire face aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. L'accès à l'eau, à l'énergie mais aussi aux soins et, bien entendu, la sécurité alimentaire nécessitent de nombreux investissements.

Face à ces bouleversements, ces recompositions, les décideurs politiques ont fait de la recherche de nouvelles sources de financement une des priorités de leur agenda. Malgré la crise économique et financière, ces points font régulièrement débat, au G20 comme dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Taxe sur les transactions financières internationales, mise à contribution du secteur aérien et maritime, 1% Eau, facilité européenne, réorientation des subventions aux énergies fossiles : les propositions de nouvelles sources de financement ne manquent pas.

L'ARENE Île-de-France et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme (FNH) ont choisi de conduire ce travail pour étudier ces grandes tendances et voir comment les différentes familles d'acteurs interagissent pour répondre à ces nouveaux défis. Loin d'avoir la prétention de couvrir de façon exhaustive toutes ces nouvelles pratiques, ce document a toutefois l'ambition d'apporter informations et réflexions afin que chacun puisse continuer à imaginer, créer et s'associer pour construire un monde plus juste où la préservation et le partage des ressources seront érigés comme règles fondamentales de fonctionnement des sociétés humaines. ♦

Laurence Abeille

Présidente de l'ARENE Île-de-France

Nicolas Hulot

Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme



ABSTRACT

The study conducted by the ARENE (environmental agency of the region Ile-de-France) and FNH (Foundation for Nicolas Hulot) shows the evolution of development aid over the last years, and highlights the new financial modes of this aid.

With the repositioning of the following key traditional players; government services, private sector, NGOs, and the determining influence of diasporas, but also of the local authorities, new modes of intervention in development aid are emerging, in respect to the aims of sustainable development.

Transversality, local ownership, territorialization, mutualization of resources and networking are key words in this new form of intervention. The objective is to develop lasting projects and programs by relying on methods of pre-diagnosis and incubation, which are proof of good planning, and which could offer an economy of scale and the long-term provision of services.

In this context, new modes of financing, sometimes called “innovative financing” are multiplying and spreading. What characterizes them, is on the one hand, their “hybrid” character, combining a collection of funds from private citizens, private investments, mobilization of public resources, or collateral securities. On the other hand, some mechanisms create the conditions for income generating activities which are self-sufficient. Microparticipation, microfinance, warantage credits,

local currencies, responsible saving products, fiduciary funds so many initiatives illustrating this trend towards the greater implication of the private sector in responsible savings and investments.

It also highlights the growing demands of eco-conditionality on these new financial incentives: this could be embodied in the definition of climatic or environmental criteria in the allocation of aid, the securing of guaranteed financing and specific mechanisms such as payments for environmental services (PES).

Finally, in relation to the future outlook, three large challenges to encourage greater innovation have been identified: maintaining and reinforcing the confidence of the interested parties, the development of autonomous forms of finance, and the mutualization of expertise, skills and experience. ◆



RÉSUMÉ

L'étude menée par l'ARENE Île-de-France et la Fondation Nicolas Hulot montre l'évolution de l'aide au développement ces dernières années, et met en évidence ses nouvelles modalités de financement.

Avec le repositionnement des acteurs traditionnels, administration publique, secteur privé, ONG, et l'influence déterminante des diasporas, mais aussi des collectivités territoriales, émergent des modes d'intervention originaux dans l'aide au développement en accord avec les finalités du développement durable.

Transversalité, appropriation locale, territorialisation, mutualisation des ressources, travail en réseau... sont des maîtres mots incontournables de cette forme renouvelée d'intervention. Ce qui est visé c'est la pérennité des projets et programmes en s'appuyant sur des méthodes de diagnostics préalables et d'incubation, garants d'une bonne planification et susceptibles de proposer des économies d'échelle ainsi qu'une durabilité des services.

Dans ce contexte, de nouveaux modes de financement, parfois qualifiés de « financements innovants » se multiplient. Ce qui les caractérise, c'est d'une part leur caractère « hybride », combinant collecte privée d'origine citoyenne, investissements du secteur privé, mobilisation d'une ressource publique, ou encore apports de garantie. D'autre part, certains mécanismes créent les conditions d'une dynamique auto-entretenue d'activités génératrices



de revenus. Microparticipation, microfinance, crédit « warrantage », monnaies locales, produits d'épargne solidaire, fonds fiduciaires... autant d'initiatives qui illustrent cette tendance au rapprochement entre secteur privé et investissement solidaire.

Sont également mises en évidence les exigences croissantes d'éco-conditionnalité de ces nouvelles incitations financières : cela peut s'exprimer à travers la définition de critères climatiques ou environnementaux dans l'attribution des aides, la sécurisation des financements par l'apport de garanties, ou par des mécanismes spécifiques tels que les paiements pour services environnementaux.

Enfin, au titre des perspectives d'avenir, trois grands défis pour encourager l'innovation ont été identifiés : le maintien et le renforcement de la confiance entre les acteurs, l'autonomisation des financements et la mutualisation des expertises, compétences et expériences. ◆

l'évolution

de l'aide au développement

Un contexte en mutation

L'architecture globale de l'aide au développement a connu ces dernières années deux grandes évolutions : d'une part, la multiplication et la diversification des acteurs, et d'autre part, l'émergence de nouvelles thématiques et de nouveaux sujets de préoccupation. Cette construction s'est notamment affirmée par l'adoption en 2000, par 189 pays des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) soulignant l'importance des thématiques transversales¹.

Ces évolutions se traduisent aujourd'hui par une mixité et une diversité croissantes des acteurs et des domaines couverts au sein d'un même projet. L'ère des projets à thématique unique (infrastructure, santé, éducation, énergie...) semble révolue, et une nouvelle étape des politiques de développement s'ouvre depuis plus d'une décennie. Les pratiques



sont désormais multiacteurs et multisectorielles pour mieux tenir compte d'un même constat : les enjeux sont interdépendants. La question des besoins essentiels ne sera ainsi pas résolue sans prendre en compte la gestion à long terme des ressources naturelles, celle des enjeux environnementaux sans évaluer leur impact sur l'activité économique, et seule une gouvernance territoriale basée sur la coopération entre acteurs garantit une meilleure efficacité.

Pour mener à bien ces défis, de nouveaux moyens sont sollicités en complément de l'aide classique au développement.

Peut-on dès lors parler d'apparition progressive d'un processus d'«hybridation» des mécanismes et dispositifs de financements et de son corollaire, l'innova-

1. Voir portail du système de l'Onu sur les OMD : www.un.org/fr/millenniumgoals/

vation, en matière d'appui au développement? Telle est l'idée majeure de la présente étude. L'innovation dépendrait essentiellement d'un phénomène croisé permettant un enrichissement mutuel grâce aux apports complémentaires. Les nouveaux mécanismes représenteraient, quant à eux, une source potentielle de fi-

nancement pour le développement intégrant différents éléments déjà existants. Quelle sera la nouvelle répartition des rôles entre acteurs traditionnels du développement (agences, banques, collectivités territoriales, ONG...) et nouveaux prétendants à l'aide et à la solidarité? Un processus en marche.

L'évolution du jeu des acteurs

Collectivités locales et territoriales, société civile, secteur privé... : le rôle grandissant de ces intervenants se traduit par un réaménagement progressif des pratiques et de leurs relations, d'abord au niveau territorial (celui des projets) et plus généralement, sur l'ensemble de la scène internationale de l'aide au développement.

Avec le renforcement de la philanthropie privée et la démultiplication des acteurs de la société civile, de nouveaux bailleurs se positionnent. Les collectivités territoriales revendiquent une place légitime sur leurs territoires et une reconnaissance de leurs compétences. Aux côtés des grands bailleurs multilatéraux (Banque mondiale, Nations unies, UE, etc.) et bilatéraux, de nouveaux montages apparaissent, ouvrant des possibilités de financements adaptés aux programmes de développement. De nouveaux pays s'engagent dans le financement de programmes, en particulier les pays émergents (Chine, Brésil, Russie, Inde...), qui jouent un rôle croissant dans les poli-

tiques de développement. Porteuse de valeurs et de pratiques différentes, l'apparition d'une coopération Sud-Sud bouscule quelque peu les règles établies.

La part jusqu'alors prépondérante des acteurs dédiés à l'appui au développement, comme, par exemple, celle portée par les agences de développement, se réduit. Ce réaménagement des pratiques se traduit également par des évolutions marquantes dans la répartition des rôles de chacun :

- dans la gestion et l'utilisation des fonds : certains bailleurs préfèrent désormais confier la gestion d'une part de leur budget à d'autres acteurs, plus mobiles et plus proches du terrain ;
- dans le financement du développement : la place centrale de l'État et des pays du Nord est largement remise en question par le renforcement des interventions du secteur privé, des financements associatifs, de ceux collectés au Nord par des ONG ou des financements

provenant de la diaspora, qui se sont largement accrus avec la mondialisation.

Le rôle fondamental des diasporas

Les représentants de la diaspora possèdent de nombreux atouts pour impulser et orienter des logiques de développement durable dans leur région d'origine :



une bonne connaissance des contextes locaux et des problématiques prioritaires de développement, mais aussi des besoins et des capacités des populations bénéficiaires. Au-delà de l'apport financier, la légitimité dont ils disposent au sein de ces territoires, leur attachement familial et leur volonté de participer au développement local en font des acteurs de premier plan de la société civile.

En 2009, les transferts financiers des migrants vers leurs familles représentaient 300 milliards de dollars, dont 30 à 40 % en zones rurales. Une ressource clé pour la satisfaction des besoins essentiels dans de nombreux pays. Car si la

majeure partie de ces fonds sert généralement à l'achat de biens de consommation courante pour les familles, leur investissement dans le domaine de la santé, de l'éducation ou dans les petites entreprises locales représente un énorme potentiel pour le développement.

Les migrants constituent donc des acteurs incontournables, qu'il importe aujourd'hui de mieux intégrer et de responsabiliser pour qu'ils participent de manière efficace à la mise en place des logiques de développement.

Les collectivités territoriales, acteurs émergents du développement durable ?

L'aide structurelle et organisationnelle apportée par l'appui et le renforcement des capacités est indispensable pour accompagner la participation des acteurs locaux. C'est pourquoi les collectivités territoriales du Nord (villes, départements, régions) se doivent de poser le développement durable comme perspective à court terme et principe d'action. L'économie, le social, le culturel et l'environnement sont au menu de l'aide au développement. Agir en ce sens combat également la pauvreté. Les financements dédiés suivent-ils cette démarche ? Peu ou pas.

En France, certains financements sont aujourd'hui ciblés. Adoptée le 9 février 2005, la loi Oudin-Santini permet par exemple aux collectivités, EPCI (Établissements publics et de coopération intercommunale) et agences de l'eau de consacrer

crer jusqu'à 1 % des recettes des services d'eau potable et d'assainissement à des actions de solidarité internationale sur ces problématiques. En 2010, les actions de coopération des collectivités territoriales et des agences de l'eau ont ainsi dépassé 24 millions d'euros, soit 0,40 € par an et par habitant de France métropolitaine. Après avoir été étendu à l'énergie avec la loi de 2006 (1% Énergie), le même principe a été envisagé pour les déchets dans la loi de finances 2012.

Ces financements spécifiques sont-ils susceptibles d'apporter une véritable valeur ajoutée grâce à la légitimité dont les collectivités disposent pour contribuer efficacement au renforcement institutionnel des acteurs du Sud ? Certainement. Véritables armes de la coopération décentralisée, l'appui institutionnel et le renforcement des capacités constituent le lien technique et structurel de l'aide. Par des effets leviers, ils suscitent également des apports financiers complémentaires de partenaires institutionnels comme l'Agence française de développement par exemple.

La mise en œuvre progressive de la décentralisation appelle les collectivités territoriales du Sud à devenir des acteurs clés du développement de leur propre territoire. Leurs capacités de financement doivent donc elles aussi être renforcées, grâce à des prêts « non souverains » ou des obligations « non souveraines » et des acteurs financiers stables qui se portent garants du remboursement.



Un atlas au service de la coopération

Depuis 2009, la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCd) met à disposition de tous les acteurs de la coopération décentralisée un Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures, qui recense de manière cartographique toutes les actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises : les coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et l'ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées ; 12 129 projets de coopération décentralisée, menés par 4 756 collectivités territoriales françaises avec 9 889 collectivités partenaires de 140 pays y sont, à ce jour, répertoriés.

Pour plus d'informations :
www.cncd.fr/frontoffice/bdd-monde.asp

Nouveaux principes et nouveaux modes de faire

Préoccupations environnementales, sanitaires, humaines, économiques et financières : l'adoption en 2000 des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) a marqué l'émergence de nouveaux challenges sur la scène internationale, challenges qui concernent désormais l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, tout projet cherche ainsi à répondre à une ou plusieurs finalités de développement :

- la satisfaction des besoins essentiels (sécurité alimentaire, accès aux services de base comme l'eau potable et l'assainissement ...);
- la construction de sociétés justes et socialement équitables ;
- la protection et la valorisation du milieu naturel.

Plusieurs défis se posent dès lors aux opérateurs du développement :

- **La transversalité.** Alors qu'ils interviennent auprès des mêmes populations, sur les mêmes territoires, les bailleurs ont parfois des centres d'intérêt très différents (par exemple, le financement d'infrastructures de transports incompatibles avec la protection de zones forestières à forte biodiversité).

Comment éviter la concurrence entre projets, et les projets aux objectifs antagonistes ou divergents ? Comment catalyser les dynamiques de territoires ?

En recherchant les dénominateurs communs entre ces thématiques pour répondre aux enjeux croisés, et en définissant une logique transversale de développement.

focus

Opposer écologie et développement : une pensée en voie d'extinction ?

L'intégration des problématiques environnementales au sein des projets de développement est certainement l'évolution la plus visible et la plus mobilisatrice. Devenue incontournable, la transversalité de la dimension environnementale ouvre un certain nombre d'opportunités.

Recouvrant des problématiques aussi diverses que la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité ou des ressources naturelles, les efforts de respect de l'environnement créent une nouvelle valeur économique.

Cette valorisation économique de l'impact environnemental tend donc à entraîner une réorientation des ressources vers des programmes comportant une forte dimension environnementale, tout en structurant la mise en place de mécanismes de financement basés sur la rémunération financière des retombées environnementales, comme les marchés de la finance carbone ou les dispositifs de paiement pour services environnementaux (PSE).

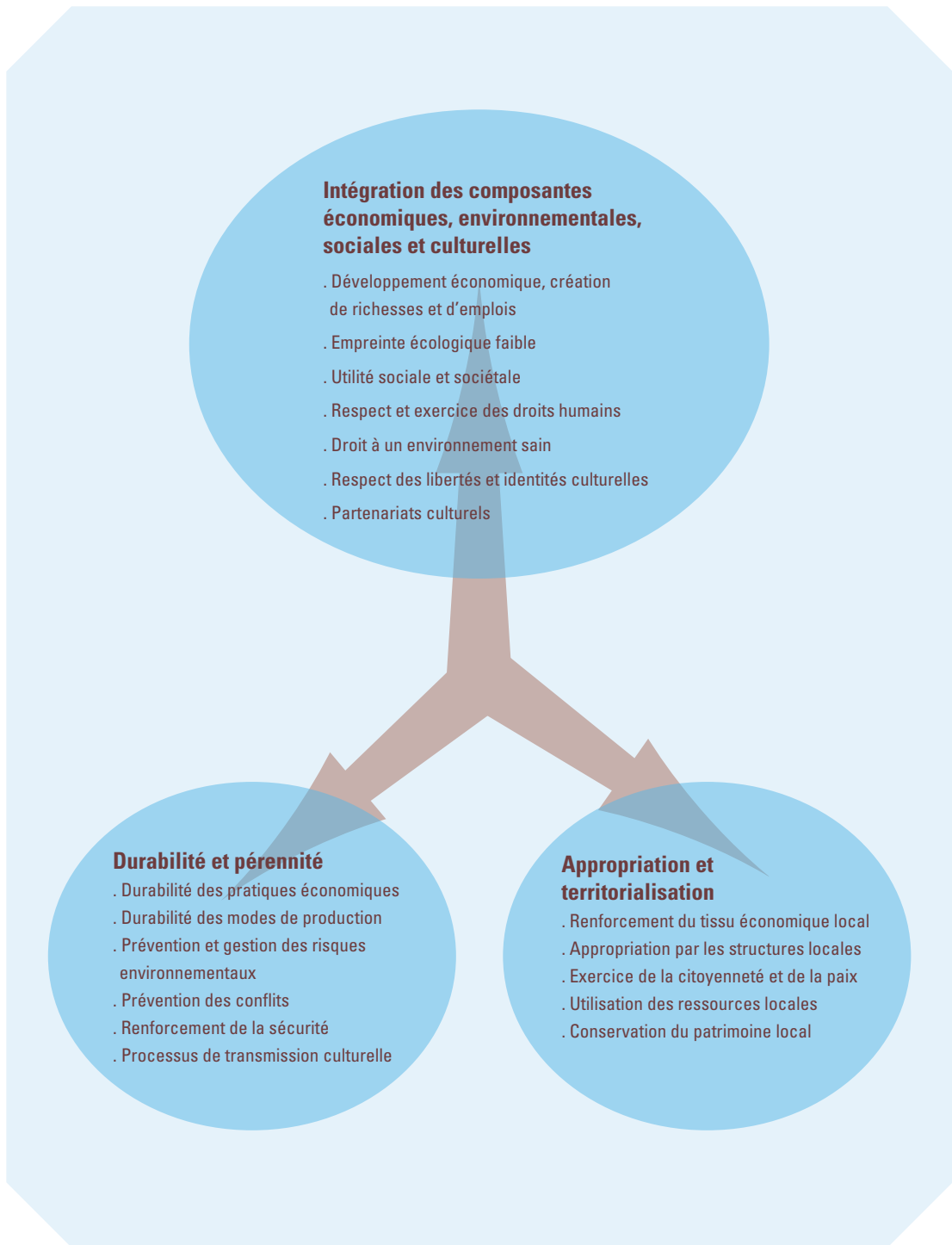


• **L'approche géo-thématique.** Parallèlement, la dimension « géo-thématique » de tout projet de développement, c'est-à-dire l'intégration des caractéristiques propres à chaque contexte et à chaque territoire, est de plus en plus considérée. En s'intégrant au contexte local et en s'adaptant à ses contraintes, ses besoins et ses possibilités, allier une approche multithématique et une approche géo-thématique permet d'envisager le développement durable comme une dynamique doublement transversale et de répondre aux différentes problématiques rencontrées sur un territoire donné.

• **L'arrivée de nouveaux acteurs.** Porteurs de nouvelles pratiques, cultures et valeurs susceptibles de faire évoluer en profondeur les programmes de développement, le secteur privé et les diasporas investissent le champ de la solidarité. Moteur incontestable pour l'innovation, ces acteurs travaillent davantage ensemble, brisent peu à peu certains tabous, participent à des partenariats où fonds publics et privés se mélangent, inventent des mécanismes parfois jugés farfelus... faisant ainsi naître de nombreuses opportunités, grâce à la mutualisation des ressources, des expertises, des réseaux sollicités et des expériences démontrées.

• **La cohérence des pratiques.** Le rôle centralisateur de l'État récipiendaire des fonds ou des projets est remis en cause par cette multiplication du nombre d'acteurs et par l'émergence de politiques de développement qui ne passe plus nécessairement par lui, renforçant le besoin de mise en cohérence des pratiques et des acteurs.

• **Les modes de financement.** Pour tout projet de développement durable cherchant simultanément à atteindre différents objectifs, la mise en place de mécanismes de financement innovants et de nouvelles formes de coopération entre les différents acteurs est indispensable. Par exemple, cela suppose de juxtaposer aux mécanismes de financement généralistes qui contribuent aux différents contenus d'un même projet, d'autres apports spécifiquement conçus pour financer telle ou telle composante.



La pérennité des projets et programmes

Les thématiques s'imbriquent au sein de projets qui doivent être viables à long terme, sur le plan économique comme sur le plan social ou environnemental. Tout projet doit ainsi s'intégrer dans une réelle dynamique de pérennité et les actions être pensées sur le long terme, bien au-delà de la période de réalisation du projet à proprement parler.

Mais le développement doit aussi être envisagé dans son contexte, au sein d'un territoire, afin que les acteurs locaux puissent se l'approprier.

C'est en pensant le développement à l'échelle du territoire que des progrès significatifs peuvent être réalisés. Si la mise en place de projets (souvent cadrés, ciblés et éphémères) semble ainsi indispensable dans un premier temps pour mobiliser les outils adaptés et réaliser les actions nécessaires au développement durable des pays du Sud, celle de programmes (articulant plusieurs projets et thématiques) de développement est par la suite essentielle pour s'inscrire sur le long terme et toucher l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Le mode de financement proposé par la coopération décentralisée offre ici des perspectives attrayantes, notamment grâce aux alliances de différentes collectivités au sein d'un même programme (deux ou plusieurs collectivités du Nord intervenant sur un territoire du Sud) ou aux coopérations Sud-Sud. Chaque territoire a sa logique, mais n'échappera pas à la ques-

Paroles d'acteurs

“ Aujourd'hui, le développement des pays du Sud, et particulièrement des pays d'Afrique, se fait selon un cycle d'investissements successifs, continuellement reconduits. Les infrastructures construites grâce aux financements apportés par des acteurs de la solidarité sont utilisées pendant plusieurs années sans entretien, et se dégradent. De nouveaux financements sont alors mobilisés pour en reconstruire de nouvelles. Ce schéma de fonctionnement n'est pas durable dans le temps et génère un important gâchis de ressources financières mais aussi de matières premières. ”

Jean-Marie Tétart, vice-président en charge de la Coopération décentralisée au Conseil général des Yvelines.

tion de l'échelle pertinente pour une efficacité maximale.

Capitalisation et planification

La réalisation d'études préalables et de diagnostics approfondis est devenue incontournable dans un souci d'efficacité, de réplication et de pérennité. Différentes méthodes permettent de consolider la mise en œuvre et le financement des projets :

- **Les diagnostics en amont.** Alors que les projets se complexifient, nécessitant de véritables business plans pour en assurer la faisabilité, les diagnostics amont se multiplient pour valider l'opportunité

de mettre en place de nouveaux instruments de financement et projets de développement : évaluer en amont (grâce à des enquêtes ciblées, sondages, etc.) les besoins, contraintes ou capacités financières des populations bénéficiaires, s'assurer des accords et partenariats nécessaires pour intégrer le projet aux politiques locales de développement, élaborer un budget préalable avec rétro-planning des actions... Autant d'études de faisabilité qui peuvent ensuite favoriser la duplication des projets.

- **l'incubation.** Largement développée dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, la logique d'incubation vise à mettre en place des démarches de recherche-action préalables au lancement des projets. Cela permet de tester en amont l'efficacité de montages innovants et de partenariats hybrides, mais aussi d'identifier les différentes compétences requises, les étapes clés et les blocages éventuels.

Outre s'assurer de la faisabilité financière des projets et rassurer les bailleurs potentiels, l'incubation facilite également la recherche des partenaires les plus adaptés et les plus compétents dans le cadre du projet. Un domaine où les académies, écoles et universités présentent une réelle valeur ajoutée.

Économies d'échelle

La recherche croissante d'économies d'échelle témoigne, pour sa part, d'une évolution vers davantage de rationalité et de maturité. Objectif : trouver l'échelle

optimale de déploiement d'un projet pour répondre de façon appropriée aux exigences locales, tout en mutualisant les moyens mis en œuvre.

S'il n'est pas forcément valable pour tous types de projet (notamment dans le cas de programmes de renforcement des compétences institutionnelles), l'effet « ricochet » permet d'étendre le champ des populations touchées et de réaliser des économies d'échelle sur les financements mobilisés.

C'est également vrai pour les projets de sensibilisation ou de formation : après avoir bénéficié d'une formation dispensée par des acteurs du Nord, les acteurs locaux peuvent à leur tour former leurs homologues voisins et étendre l'impact de la formation initiale sans mobilisation financière supplémentaire.

Durabilité des services

Les financements disponibles pour les projets concernant des infrastructures sont, aujourd'hui encore, majoritaires. Les besoins en équipements de base restent, en effet, importants dans la plupart des pays en développement. Les projets correspondants sont tangibles, concrets et faciles à évaluer. Ce qui permet une communication efficace.

Offrir les conditions matérielles du développement ne suffit cependant pas à mettre en place de véritables logiques de développement. Cela peut même se révéler improductif si les besoins ne sont jamais totalement satisfaits et sans cesse renouvelés.

L'enjeu principal d'un certain nombre de ce type de projets réside en outre dans l'atteinte de la rentabilité opérationnelle (OPEX), ce qui suppose de structurer les services afin de pérenniser les investissements, de former les acteurs locaux à l'utilisation des réseaux de distribution, de mettre en place une structure de gestion et d'entretien des infrastructures... S'il diffère de la stricte recherche de rentabilité financière (CAPEX, voir encadré ci-contre), cet objectif n'en reste pas moins difficile à atteindre dans une logique de développement.

La tarification ne permettant pas de couvrir l'ensemble des coûts d'investissements et d'exploitation, la rentabilité ne peut, en effet, être l'objectif poursuivi dans certains secteurs stratégiques comme l'accès à l'eau, l'assainissement ou les transports publics... qu'il vaudrait mieux considérer comme un bien com-

focus

OPEX et CAPEX

• L'OPEX (dépenses de fonctionnement ou d'ex-ploitation) évalue la «rentabilité opérationnelle» des investissements réalisés. On considère comme rentable une structure dont l'exploitation permet de dégager des profits suffisants pour couvrir les coûts nécessaires à son exploitation.

• Le CAPEX (dépenses d'investissement) évalue la «rentabilité financière» des investissements réalisés. Est considérée comme rentable une structure qui dégage des profits suffisants pour amortir les investissements réalisés sur une période donnée.

focus

La gestion intégrée de la ressource en eau

Selon la définition du Partenariat mondial pour l'eau, la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) est « *un processus qui vise à promouvoir le développement et la gestion coordonnée des ressources en eau, terres et autres, de manière à maximiser le bien-être économique et social de façon équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes essentiels* ».

Son intérêt est de mutualiser les moyens de chaque collectivité et de chaque partenaire, dans l'objectif d'une gestion plus durable de la ressource en eau et d'améliorer ainsi le confort des populations locales. Ne nécessitant pas d'importants moyens financiers, cela débute généralement par de modestes initiatives.

mun accessible à tous (voir l'exemple de la gestion intégrée de la ressource en eau, GIRE, en encadré).

Il devient donc urgent de différencier la part d'investissement indispensable à la réalisation d'un projet de celle nécessaire à sa durabilité. Représentant les coûts initiaux, la première est souvent financée de manière désintéressée : les fonds solidaires ne visent pas de retour sur investissement. Se concentrer sur la durabilité de l'exploitation du service nécessite pour sa part de lier l'économie aux questions de la ressource et de sa préservation, de gouvernance et de bonne utilisation, mais aussi à son impact sur le social et l'environnement. ◆

les nouveaux modes de financements

Paroles d'acteurs

“ Il est important de considérer le secteur de l'aide au développement de façon globale, pour éliminer les barrières entre les acteurs et envisager le financement du développement dans son ensemble. Parlons de « financement du développement » et non plus d'« aide au développement » pour y intégrer les nouveaux acteurs, et exploiter les potentiels de synergie. ”

Francis Frey, chargé de mission thématique Solutions financières innovantes, à l'AFD.

Aux côtés de l'aide publique traditionnelle, toutes sortes d'outils financiers permettent aujourd'hui de mettre en place des logiques durables de développement dans les pays du Sud. Des modes de financements définis comme « innovants »,



pas seulement en raison de leur originalité mais parce qu'ils font parfois appel à de nouveaux usages d'instruments existants. Constructions financières, partenariats, combinaisons d'outils... : c'est aussi dans cette hybridation qu'apparaît l'innovation.

Les financements innovants sont considérés comme de nouvelles ressources pour le développement, et sont par nature stables et prévisibles, complémentaires de l'aide publique au développement (APD) traditionnelle. Ils s'appuient sur quatre types de mécanismes – les contributions obligatoires, les contri-

butions volontaires, les garanties d'emprunt et les mécanismes de marché – qui donnent lieu à des partenariats nouveaux (entre le Nord et le Sud, entre les États, les ONG et les organisations internationales, entre les secteurs public et privé), avec le soutien de la société civile.¹

Pour ce groupe, les contributions obligatoires peuvent être la taxe sur les transactions financières internationales ou sur les billets d'avion. Les contributions

volontaires proviennent plutôt du secteur privé avec par exemple. les mécanismes de canalisation des transferts de migrants vers l'investissement productif ou social dans leur pays d'origine, les garanties d'emprunt ou autres mécanismes de pré-financement comme la facilité internationale de financement de la vaccination/IF-Flm, et enfin les mécanismes de marché qui correspondent par exemple à la vente aux enchères des droits d'émission de CO₂ comme en Allemagne².

La diversification des financements

Relevant à la fois des thématiques, des contenus, des acteurs et des manières de faire, les évolutions se traduisent sur le plan financier par l'apparition de combinaisons qui permettent aujourd'hui d'envisager le financement du développement autrement. Trois grands types de combinaisons ont été identifiés :

• Avant l'existence même du projet.

Plusieurs mécanismes « amont » interviennent entre la source première du financement et les collecteurs de cette ressource, avant l'existence même d'un projet :

- le financement de masse, utilisant une ressource privée d'origine citoyenne (mécanismes de taxation obligatoire,

contribution volontaire de solidarité, don particulier...) ;

- les mécanismes liés à l'investissement du secteur privé, comme la création de fonds solidaires (fonds de dotation, Sicav, etc.), ou à l'émergence de nouveaux types de fonds indépendants (fonds verticaux ou fonds fiduciaires) ;

- tous les mécanismes de mobilisation d'une ressource publique non gouvernementale au titre de lois spécifiques (lois Oudin-Santini, Thiollière...) ;

- et tous les mécanismes relevant de l'apport d'une garantie en amont par un acteur externe : garanties contre le risque de change, garantie des investissements, etc.

1 Définition du groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, lors de la conférence de Paris de mai 2009.

2 Source : Claire Bodin, dans TFD 104, septembre 2011.

- **Entre le bailleur et l'opérateur.** Les mécanismes intermédiaires interviennent entre le bailleur et l'opérateur. Ils élaborent et mettent en place le projet :

- en organisant les relations entre bailleurs existants et ressources potentielles, à travers la mise en place de partenariats innovants (partenariats public/privé, coopérations décentralisées, joint-ventures...) ;

- en accélérant la mobilisation de nouvelles ressources au niveau du projet lui-même (ressources de la diaspora, prêts non souverains, procédures de financement groupé...) ;

- en offrant un ensemble d'outils d'investissements solidaires (microcrédit, offre commerciale préférentielle et adap-

tée, finance environnementale...) et de garanties au niveau du projet lui-même (aide basée sur les résultats, garantie sur achats futurs, sur des revenus issus de la finance carbone, etc.).

- **Entre l'opérateur et les bénéficiaires.**

Intervenant entre l'opérateur du projet et les bénéficiaires, pendant la mise en place du projet, les mécanismes « aval » permettent enfin de financer la mise en place d'une dynamique autoentretenu d'activités génératrices de revenus (développement de l'entrepreneuriat social, de structures communautaires...) et de générer un revenu endogène au projet. Les mécanismes liés à la valorisation économique des externalités environnementales positives s'inscrivent dans cet ensemble.

La multiplication des sources

Au côté des voies classiques d'abondement (où le don tient toujours une part importante), le marché de la finance ouvre des perspectives, en proposant de nouveaux instruments et des montages mêlant – soit par la fiscalité, soit par le prêt – les ressources locales à d'autres mécanismes ouverts à la solidarité.

La solidarité citoyenne

Même si toutes les études menées sur le sujet soulignent l'importance de son poids, la ressource citoyenne destinée au financement du développement est diffi-

cilement quantifiable. Marque de solidarité citoyenne, le don est une source essentielle de financement, qui assure aux ONG une marge d'indépendance vis-à-vis des gouvernements, tout en les contraignant à effectuer de coûteuses campagnes (affichage publicitaire, mailings...) pour solliciter la générosité du grand public. Deux tiers des financements proviennent généralement de donations privées, un tiers de bailleurs publics. Mais le don change aussi de nature, transformant petit à petit le geste charitable en offre adaptée.

- **La microparticipation.** Reflet d'une dynamique de solidarité citoyenne, les



mécanismes de collecte de masse se multiplient et se diversifient. La micro-participation consiste par exemple à arrondir une somme à l'euro supérieur (sur les fiches de paie, les factures, les achats par carte bancaire...) et à reverser sous forme de « micro-dons » les centimes correspondants. Répétée dans le temps et développée à grande échelle, cette technique permet de recueillir une ressource importante.

- **La microfinance.** Une des évolutions se manifeste par la mutation, lente mais tangible, d'une partie du don en prêt. Répondant à une logique intermédiaire alliant crédit et contribution volontaire, les outils de microcrédit solidaire permettent d'offrir à des familles pauvres des crédits de faible montant pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus et développer ainsi leurs très petites entreprises.

Les citoyens du Nord ou du Sud transfèrent une somme d'argent à un outil de

collecte dédié, qui la reverse à des institutions de microfinance (IMF). Selon l'ONG The Microcredit Summit Campaign, le microcrédit représenterait 11 milliards de dollars et comptait 190 millions de clients fin 2009.

Outre un effet levier certain (la somme perçue permet de lever des fonds complémentaires), le prêt implique beaucoup plus sûrement le bénéficiaire, qui s'engage financièrement sur le long terme.

Le recours aux outils de prêt remboursable s'intensifie et se diversifie : il peut être non monétaire sous forme d'animaux d'élevage, permettre de lier activités gé-

focus

Le warrantage ou crédit stockage

Le warrantage ou crédit stockage a comme principe l'accès au crédit contre la mise en garantie d'une récolte. Très utilisé à Madagascar, au Mali, au Ghana et au Niger, ce mécanisme permet à un petit producteur d'obtenir un prêt indexé sur le prix du marché au moment de la mise en stock contre une partie de sa provision de grains. Garanti par une institution de microfinance (IMF), ce prêt sous forme de crédit permet au producteur de mener une activité complémentaire pendant les saisons sèches et de garder sa production pour la vendre lorsque les prix sont hauts.



nératrices de revenus et d'accès au logement, ou encore prendre la forme d'un crédit sur stock. De nombreuses opportunités existent, qui requièrent cependant un encadrement structurel adapté. Incluant désormais une gamme de nouveaux services comme l'épargne, l'assurance ou encore le transfert d'argent, la microfinance ne se limite donc plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédits aux pauvres. D'où l'importance de veiller à éviter certaines dérives qui pourraient éloigner ces institutions de leur objectif originel.

- **Les monnaies locales.** Outils de lutte contre la pauvreté, les monnaies locales ont une vocation sociale de soutien aux activités génératrices de travail et de revenu au niveau local, en complément des

devises nationales. Dans cette logique de circuits courts et de solidarité, la monnaie locale circule uniquement dans les commerces et petites entreprises du territoire, favorisant ainsi le rapprochement entre consommateurs et producteurs, acteurs de leur propre développement.

Banco Palmas, une banque communautaire de microcrédit

À Fortaleza, la communauté de la favela de Conjunto Palmeiras (32 000 habitants) a créé en 1998 une banque communautaire de microcrédit, Banco Palmas. L'objectif est de relocaliser les échanges dans le quartier grâce à une monnaie locale, le palmas, circulant à parité avec la monnaie nationale. Une remise directe est accordée au client payant en palmas, qui sont acceptés dans plus de 270 établissements.

Des crédits à la consommation sans intérêts sont par ailleurs accordés en palmas, les entreprises locales peuvent ainsi bénéficier de microcrédits à la production, et la clientèle est fidélisée : 90 % des achats (contre 20 % en 1997) se déroulent désormais à l'intérieur du quartier, au bénéfice de l'ensemble de la communauté. Le Brésil compte aujourd'hui plus de 52 banques communautaires qui œuvrent au développement et au renforcement des commerces et services de proximité grâce aux monnaies locales, tout en soutenant les réseaux de distribution des biens produits localement.

Pour plus d'informations : www.banquepalmas.fr

Secteur privé et solidarité

Autre tendance majeure : l'apparition et le rôle grandissant des entreprises privées dans le domaine de la solidarité. Entre philanthropie et évolution vers des pratiques commerciales plus vertueuses, le secteur privé intervient de manière de plus en plus variée. Loin d'être insignifiante, la philanthropie privée tournée vers l'aide au développement oscillerait entre 600 et 800 millions d'euros par an, en France, selon le ministère de l'Économie et du Budget. La philanthropie à l'échelle mondiale est selon Center for Global Prosperity Hudson Institute à

focus

Entre philanthropie et innovation économique

Lors d'un colloque intitulé « Une zone intermédiaire entre philanthropie et innovation économique », organisé en 2009 à l'occasion de son quarantième anniversaire, la Fondation de France expliquait : *« Tandis que la législation et l'attitude des pouvoirs publics évoluaient lentement vers une reconnaissance plénière de la légitimité des fondations, de nouvelles démarches se sont multipliées : entrepreneuriat social, microcrédit, responsabilité sociale et environnementale des entreprises, mécénat de compétences, etc. [...] On voit ainsi se croiser des organismes non lucratifs, qui adoptent des méthodes d'entreprise dans leur management ou leur gestion financière, et des entreprises à la recherche d'une légitimité « citoyenne » dans le soutien à des activités philanthropiques. [...] La distinction entre performance économique et production de bien commun se brouille. »*

Des fabricants de cosmétiques protégeant la biodiversité

Plusieurs fabricants de cosmétiques ont choisi de s'approvisionner auprès des groupements de producteurs soutenus par l'ONG malgache l'Homme et l'Environnement, pour certaines matières premières. En offrant aux communautés locales un tremplin économique grâce à l'identification de débouchés potentiels pour des filières de produits naturels, cette ONG développe une approche novatrice de protection de la biodiversité. Elle réalise un important travail de prospection, de recherche et de structuration de ces filières, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux. Une évolution des pratiques commerciales – permettre un approvisionnement durable et de qualité tout en soutenant la préservation de la biodiversité et les savoir-faire locaux – qui n'a rien d'utopique.

Pour plus d'informations :

www.madagascar-environnement.com

39 milliards de dollars soit 31,3 milliards d'euros. Cette même source indique que les investissements privés des pays riches vers le monde en développement auront été, en 2009, de l'ordre de 168 milliards de dollars, soit un peu plus de 135 milliards d'euros.

Les frontières entre ressources publiques et privées s'estompent, mais la mise en place de partenariats entre acteurs privés et acteurs publics ou issus de la société civile révèle encore un certain nombre de blocages. Certains acteurs de la société civile refusent par exemple de développer des projets aux côtés d'intervenants privés dont la connaissance et la compréhension des enjeux locaux pourraient pourtant faciliter la mise en place

de pratiques commerciales plus durables et plus équitables. Nombreuses sont par ailleurs les ONG qui ont encore du mal à cerner les compétences dont elles pourraient avoir besoin dans le cadre de leur projet, et les entreprises qu'elles pourraient solliciter.

De nouvelles formes de partenariat faisant converger les intérêts des uns et des autres voient malgré tout le jour :

- **Le mécénat de compétences** permet à une entreprise de mettre à la disposition d'une action d'intérêt général certains de ses salariés disposant de compétences spécifiques pour répondre à un besoin clairement identifié. Les collaborateurs interviennent sur leur temps de travail, et cette mise à disposition s'opère de façon ponctuelle et gracieuse.



- **Les partenariats public/privé (PPP)** traditionnels reposent sur l'implication de grands opérateurs du Nord et s'avèrent parfois mal adaptés aux contextes locaux. Des mécanismes plus participatifs apparaissent, permettant une répartition claire des rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (populations, ONG, opérateurs privés, etc.). Outre une meilleure adaptation des modèles et services aux réalités locales, cela améliore également leur accessibilité, notamment via des tarifications sociales.

Finance et investissement solidaires

Par ses mécanismes économiques et financiers, le marché permet lui aussi de dégager des ressources pour contribuer au développement durable des pays du Sud.

L'adaptation d'outils financiers au contexte de l'aide au développement et la combinaison de logiques solidaires et financières donnent naissance à des dynamiques efficaces et durables de financement. Par exemple Garrigue, une société de capital risque place depuis 2005 de l'épargne solidaire dans un fonds Afrique destiné à soutenir les entreprises d'utilité sociale du continent.

- **Investir dans l'économie sociale, solidaire et environnementale.** Répondant à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, l'investissement dans les secteurs productifs locaux constitue un autre outil de financement du déve-

SIDI, une banque solidaire

Solidarité internationale pour le développement et l'investissement (SIDI) est une société anonyme solidaire créée en 1983 par une ONG de développement, le CCFD-Terre Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement). La SIDI contribue à la promotion d'une économie sociale et solidaire grâce à la consolidation d'activités économiques individuelles ou collectives, initiées localement dans les pays du Sud et de l'Est. Elle assure un appui technique et financier aux structures de financement de proximité (SFP), qui offrent des services financiers adaptés aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels. Objectif : favoriser la consolidation de ces structures, afin qu'elles proposent des services durables (d'épargne, de crédit, de formation, d'accès au marché et de mutualisation des risques).

Les partenaires de la SIDI sont des structures locales diverses, tant dans leur forme juridique que dans leur mode d'intervention : associations, ONG financières, sociétés, institutions de microfinance, organisation de producteurs, coopératives d'épargne et de crédit, banques solidaires. Tous ont des besoins de financement pour les petits entrepreneurs des pays en développement, porteurs de projets viables mais exclus des circuits bancaires, faute de garanties et de ressources propres.

Pour plus d'informations : www.sidi.fr

veloppement durable. À condition de mettre en place des structures entrepreneuriales rentables et autonomes, les bénéfices sont divers et durables (développement de services essentiels, accès aux énergies renouvelables, etc.). Cette double exigence – de viabilité, pour l'investisseur qui souhaite pouvoir se retirer, et d'autonomie, pour l'entrepreneur qui ne doit plus

dépendre d'investisseurs extérieurs – est essentielle pour permettre, à terme, que l'investissement local prenne le relais.

- **Les produits d'épargne solidaire.** De plus en plus de mécanismes de collecte répondent à une logique de marché, créant une ressource additionnelle sous forme d'intérêts. L'adaptation à une logique de solidarité permet de partager les bénéfices de différents types de placements (livrets d'épargne, SICAV, fonds communs de placement...). L'investisseur (entreprise ou particulier) accepte de renoncer à tout ou partie de la rentabilité de ses capitaux et les intérêts de la capitalisation sont utilisés pour financer une action de solidarité.

L'exemple du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif expérimente, sous la forme d'un prélèvement de 0,01 %, une contribution volontaire sur les transactions de change (CVTC) au sein de son institution. Les ressources ainsi collectées seront affectées en fin d'année à des associations de solidarité internationale. Le Crédit Coopératif table, pour l'année 2012, sur un montant d'environ 100 000 €. L'initiative du Crédit Coopératif s'inscrit dans la réflexion sur la mise en place d'une taxe généralisée sur les transactions de change. Notons que le parlement européen s'est prononcé en mars 2011 en faveur d'une telle taxe. L'Allemagne a déjà inscrit une taxe sur les transactions financières dans son budget 2012. Elle espère dégager 2 milliards d'euros.

Pour plus d'informations : www.epargesansfrontiere.org

La Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar

Créée en janvier 2005 par l'État malgache et l'ONG Conservation International, cette structure est un fonds fiduciaire de conservation ayant pour mission d'apporter un financement durable à la gestion d'aires protégées existantes et à la création de nouvelles aires protégées à Madagascar. Pour ce faire, elle investit son capital (25 millions de dollars fin 2010) sur les marchés financiers, en recherchant l'équilibre entre la préservation du capital à long terme et l'obtention d'un revenu régulier. Malgré l'instabilité politique nationale et la crise financière internationale qui ont fragilisé l'ensemble des marchés, le nombre d'aires soutenues par la Fondation n'a cessé d'augmenter année après année, pour atteindre aujourd'hui 47 aires protégées, soit plus de 1,5 million d'hectares...

Pour plus d'informations :
www.madagascarbiodiversityfund.org

- **Les fonds fiduciaires.** Abondé par des bailleurs nationaux et internationaux, publics ou privés, voire par des donateurs particuliers, le capital d'un fonds fiduciaire est investi sur les marchés financiers pour dégager des revenus réguliers. Permettant des ressources prévisibles et relativement stables sur le long terme, ce mécanisme paraît particulièrement adapté pour assumer les coûts récurrents liés à la gestion des aires protégées ou à la protection de

la biodiversité, dans le cas des fonds fiduciaires de conservation. Élargir leur champ de compétences aux démarches transversales permettrait de réunir l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement durable d'un même territoire et d'en faire un outil de mutualisation.

Le financement endogène

Si la logique de solidarité reste nécessaire pour impulser le développement, d'autres mécanismes de financement, autonomes et généralement liés à des logiques économiques, doivent prendre le relais pour assurer un développement sur le long terme. Une logique de financement endogène grâce à laquelle les bénéficiaires (individus, communautés, entreprises, collectivités, etc.) financent eux-mêmes leur propre développement.

Paroles d'acteurs

“ Le développement durable ne peut pas être uniquement financé par l'Aide publique au développement, puisque cette logique n'est pas durable en soi. Il faut viser au développement de mécanismes économiques créateurs de valeur qui s'auto-entretiennent, dégageant ainsi une ressource « réelle » et durable pour le financement du développement. Les ressources issues de la solidarité doivent donc être utilisées dans le but de mettre en place de tels mécanismes. ”

Henri Rouillé d'Orfeuil, chercheur au Cirad.



• **Une démarche durable.** L'un des principaux défis en matière d'innovation financière consiste alors à inciter les acteurs de la coopération à amorcer des boucles de financement autonomes qui assureront la pérennité des actions une fois le projet terminé. Associer les populations bénéficiaires dès l'élaboration du projet afin qu'elles s'approprient également les mécanismes de financement, anticiper la sortie des acteurs de la solidarité et aménager les conditions techniques et financières de leur retrait, est désormais courant : les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale influent sur la manière dont les populations aborderont leur propre développement et s'autonomiseront vis-à-vis de cette ressource. Ils participent notamment à la mise en place de revenus issus

du développement d'une activité économique locale qui, distribués sous forme de salaires ou réinjectés sous forme d'investissements, pourront impulser des logiques de développement pérenne.

Cette activité économique doit répondre à des exigences sociales et environnementales, d'équité et de partage, qui supposent que la richesse générée ait, dans une certaine mesure, des retombées positives sur la société. En participant, par exemple, au financement d'investissements collectifs ou de services destinés à satisfaire les besoins essentiels, ou en assurant la préservation et la restauration d'un écosystème. D'où l'idée de lier, au sein d'un même projet, une thématique productive à une thématique non productive pour faciliter le transfert de ressources au bénéfice du plus grand nombre.

L'exemple de l'association la Voûte nubienne

L'association la Voûte nubienne s'est fixé pour mission de permettre un accès durable à une architecture adaptée, le plus rapidement possible et pour le plus grand nombre. Concentrant son action en zone sahélienne où 70 % de la population vit dans des conditions d'habitat indécentes, elle développe une technique africaine ancestrale qui permet la réalisation de toitures solides, confortables et durables à partir de matériaux locaux. L'association forme et pilote des équipes de maçons mais aussi de vulgarisateurs du marché des voûtes nubiennes, afin de générer suffisamment d'offre et de demande sur un territoire donné. Une fois amorcés, ces marchés continuent de croître de manière autonome pour constituer un maillage régional de marchés locaux, composés de maçons « Voûte nubienne » et de clients sensibilisés.

Pour plus d'informations :
www.lavoutenubienne.org

• **Des impacts qui se monnayent.** Autre possibilité de création de revenus dérivés : la valorisation économique des impacts positifs d'un projet. Associés à des systèmes d'échanges, ces dispositifs financiers peuvent faire appel à des mécanismes internationaux, comme dans le cas de la finance carbone ou du programme de lutte contre la déforestation REDD +.

Dans d'autres cas, c'est par l'intermédiaire de la fiscalité locale que les populations qui assurent le maintien d'un écosystème sont rétribuées par celles qui bénéficient de la préservation de ces services environnementaux. Deux approches différentes découlent de la même logique :

– **l'achat-vente.** Les projets ayant une externalité positive vendent à d'autres le « droit » de générer une externalité négative. C'est le cas de la finance carbone. Attribués au porteur de projet qui réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES), les crédits carbone peuvent ensuite être commercialisés pour financer un projet réducteur en GES. L'exemple le plus connu est celui des projets certifiés « Mécanismes de développement propre » (MDP) dans le cadre du Protocole de Kyoto, donnant droit à des crédits carbone décernés par les Nations unies ;

L'écologie sociale au Costa Rica

Proche de la capitale, San José, la zone protégée de la Carpintera subit une pression importante liée à la forte densité de population, qui pousse les plus vulnérables à s'installer en bordure de l'aire protégée. Les habitants y vivent dans des conditions sanitaires déplorables, source de fortes dégradations pour l'écosystème.

Depuis plusieurs années, la Fondation Néotropica évalue la valeur des services écologiques rendus par cette zone protégée et milite activement pour que certaines communes alentours, relativement riches, mettent en place un mécanisme de fiscalité environnementale. Ce système permettrait de transférer des moyens financiers pour que les plus démunis puissent améliorer leurs conditions de vie, tout en préservant l'écosystème et les services écologiques qui lui sont liés. Une forme d'écologie sociale au bénéfice de tous.

Pour plus d'informations : www.neotropica.org



– **le dédommagement.** Les projets permettant d'éviter des activités à externalités négatives, comme la déforestation, sont rémunérés. C'est par exemple le cas du paiement pour service environnemental (PSE, voir chapitre suivant).

Les fonds verticaux et les lignes de crédits

• **Les fonds verticaux.** Alors que l'imbrication de plusieurs thématiques semble devenir la norme des logiques de développement, certains font, à l'inverse, le choix de l'hyperspécialisation en se concentrant sur le financement de thématiques particulières : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria, programme Éducation pour tous...

Dans certains pays (notamment en Afrique), ces fonds « verticaux » représentent une des principales ressources pour le développement, en particulier dans le cadre des OMD. Hébergés et soutenus par des institu-

tions fortes, ils attirent la confiance des bailleurs et donateurs et collectent une ressource importante.

Mais ils posent parallèlement de nombreux défis d'intégration au sein de l'architecture globale de l'aide au développement :

– ciblés sur des thématiques particulières, ils créent de profonds déséquilibres entre secteurs au sein d'un même pays ;

– ayant parfois tendance à réduire les efforts consacrés au développement des systèmes nationaux de base, ils participent indirectement à leur affaiblissement ;

– certains craignent en outre qu'ils créent des effets d'aubaine auprès des publics bénéficiaires.

D'où l'importance de trouver les mécanismes qui leur permettront de s'intégrer aux programmes nationaux pour ne pas fragmenter les logiques de développement, et de s'adapter aux contextes et acteurs locaux pour que les actions mises en place ne soient pas parallèles mais convergentes.

• **Les lignes de crédits.** De plus en plus d'appels à projets de l'Union européenne ou de l'Agence française de développement (AFD) s'élargissent désormais aux acteurs non souverains (collectivités) ou non gouvernementaux (ONG). La montée en puissance des collectivités locales a par exemple poussé l'AFD à mettre en place des financements directs en leur faveur. Ob-

jectif affiché : développer des partenariats avec les collectivités territoriales, les associer à la préparation et à la mise en œuvre de ses projets, et bénéficier de leur expérience et de leur expertise. Le ministère des Affaires étrangères met également à disposition des collectivités territoriales des financements adaptés aux coopérations décentralisées.

De nouvelles incitations financières répondent par ailleurs à deux préoccupations principales. D'un côté, faire de l'environnement une problématique incontournable des projets de développement en multipliant les mécanismes liant l'octroi de la ressource à la valeur environnementale du projet. De l'autre, rassurer les bailleurs qui cherchent à sécuriser leur participation financière et attirer ainsi de nouveaux financeurs grâce à ces garanties.



FOCUS

Taxe sur les transactions financières, Fonds vert, Fonds climatique...

Comment financer le développement durable et la solidarité Nord-Sud à l'aune des enjeux globaux ? Cette question est, depuis des années, sur la table des négociateurs internationaux. Les termes de « financements innovants », introduits dès 2002 dans le débat international, lors de la Conférence des Nations unies sur le financement du développement, deviennent récurrents au fil des années. Depuis, il ne se passe plus une conférence du G20 sans que cette problématique soit rappelée.

Parmi les différents mécanismes proposés, la taxe sur les transactions financières,

demandée depuis très longtemps par les ONG, pourrait représenter un volume considérable. Si elle avait un taux de l'ordre de 0,005 %, soit une contribution de 5 centimes par tranche de 1 000 dollars échangés, cela représenterait, au niveau mondial, une somme de 30 milliards de dollars par an. Un montant qui permettrait, en complément de l'Aide publique au développement, de contribuer au financement des OMD et de la lutte contre le changement climatique*.

* Source : *Les financements innovants pour le développement*, Claire Brodin, Techniques financières et développement, n° 104, septembre 2011.

De nouvelles incitations

L'éco-conditionnalité

Longtemps indexés sur les « bénéfices sociaux et économiques » rendus, certains instruments financiers le sont désormais sur les « bénéfices environnementaux ». Tout projet étant porteur de cobénéfices sociaux, c'est bien sûr une question d'entrée mais l'argent apporté dépendra de la capacité environnementale d'une action. Une attention toute particulière doit donc être portée aux indicateurs de performance environnementale des projets, car ce sont eux qui déterminent les montants accordés.

• Les paiements pour services environnementaux

Le paiement pour services environnementaux (PSE) est un système contractuel visant à réduire les externalités négatives (pollution, surexploitation des ressources...). L'accès des premiers aux ressources étant conditionné par l'action des seconds, les bénéficiaires de services environnementaux rétribuent ceux qui préservent l'écosystème en adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement. Cela permet d'allier un objectif économique (la génération de revenus) à un objectif social (l'aide à des populations vulnérables) et environnemental (préserver les écosystèmes).

Mais cela nécessite également des efforts de cadrage et de caractérisation des

externalités positives pour définir préalablement les critères sur lesquels se basera l'attribution de ces revenus.

La plupart des mécanismes de PSE sont fortement liés aux évolutions politiques et institutionnelles, et pas seulement à l'échelle nationale. La finance carbone ou le programme REDD + dépendant par exemple de négociations internationales, l'évolution du contexte mondial conditionne donc leur existence et influe sur leur fonctionnement au niveau local.

Certains systèmes de PSE se mettent cependant en place à un niveau local où ils impliquent d'autres acteurs (ONG, entreprises...).

S'ils peuvent s'avérer efficaces, de tels mécanismes ne peuvent cependant pas se mettre en place sans considérations morales et éthiques. Entre marchandisation, incitation et interdiction, il importe de trouver le bon équilibre et de rester très vigilant face aux effets pervers et d'aubaine susceptibles d'apparaître. Conditionner, de façon excessive et systématique, le respect de l'environnement à une rémunération pervertit par exemple l'idée selon laquelle le respect du milieu naturel est avant tout un devoir.

Récompenser financièrement certaines populations pour les services qu'elles rendent peut, de même, inciter celles qui ne perçoivent pas de gratification à cesser de rendre ce même service dans l'at-

L'exemple de Vittel

En France, l'un des exemples de paiement pour services environnementaux les plus reconnus est l'expérience menée par la marque Vittel, en partenariat avec certaines institutions publiques.

Afin d'assurer un approvisionnement en eau de bonne qualité pour son usine d'embouteillage, l'entreprise s'est focalisée sur le secteur agricole en mettant en place un programme de réduction des nitrates et des pesticides ainsi que des actions visant à restaurer la purification naturelle de l'eau au niveau du sous-bassin Rhin-Meuse. Dix ans auront été nécessaires à l'entreprise pour transformer un conflit en un partenariat réussi et permettre une modification profonde des pratiques agricoles de plus d'une vingtaine d'exploitations situées sur le bassin versant où elle puise son eau minérale.

Même si les conditions semblent plus favorables dans les pays développés, ce type de partenariat public/privé est tout à fait transposable dans les pays du Sud.

Pour plus d'informations : www.iiied.org/developing-markets-for-watershed-services

tente d'une compensation similaire. Enfin, en gratifiant ceux qui polluent moins, la finance carbone permet, d'une certaine manière, à ceux qui polluent de continuer à le faire.

• La lutte contre les changements climatiques

Allant de la mise en place de systèmes d'énergies domestiques utilisant une énergie renouvelable à la valorisation des déchets, en passant par la construction de bâtiments énergétiquement efficaces, un nombre croissant de projets se développe autour de deux objectifs profondément liés : la lutte contre le changement climatique et la réduction de la précarité énergétique.

Pour favoriser de telles initiatives, les mécanismes de développement propre (MDP) – créés en 1997 dans le cadre du protocole de Kyoto – restent peu accessibles à la majorité des acteurs de la coo-



pération non gouvernementale et décentralisée en raison de leur coût et de leur complexité. Les MDP sont en attente de renégociation en 2013.

En revanche, situé hors contraintes réglementaires, le marché de la compensation volontaire est à l'inverse beaucoup

Exemple d'effet levier

Dans le cadre d'une coopération décentralisée, les communes de Saint-Germain au Mont d'Or (69) et de Baham (Cameroun) ont engagé un programme d'amélioration de la gouvernance locale du service public de l'électricité pour les communes du Haut Plateau.

Ce vaste programme consiste en l'électrification de 57 pôles de développement local, l'extension d'un réseau d'éclairage public avec 200 lampes solaires et la promotion des ampoules basse consommation ainsi que la mise en place d'une gestion d'un service public de l'électricité. Un montage partenarial (comprenant l'association Commune et développement en Afrique, le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise et Sigerly – bureau d'études camerounais), a permis un financement exemplaire de l'effet levier. En effet, ce projet en cours depuis 2011 est estimé à plus de 3,3 millions d'euros. Le tour de table comprend, outre la part des communes, un financement provenant à la fois du ministère des Affaires étrangères et européennes, via l'appel à projets DAECT-MAEE, du 1 % énergie, via le Sigerly, et de l'Union européenne, via la Facilité énergie.



focus

Les énergies renouvelables : un thème porteur

La transversalité de cette thématique permet de créer de nouveaux effets de levier et d'ouvrir de nouvelles opportunités de coopération entre acteurs. Outre répondre à un enjeu environnemental majeur et participer à la lutte contre le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables possède par exemple un énorme potentiel économique et de multiples possibilités d'actions économiques associées. Un domaine où la coopération entre différents types d'acteurs s'avère essentielle et complémentaire : coopération décentralisée, société civile, ONG du Nord et du Sud, relais techniques et administratifs des pays concernés, bailleurs et techniciens spécialisés.



plus accessible. Il permet à certains acteurs (organisations, entreprises, particuliers) de compenser leurs propres émissions de CO₂ grâce à l'acquisition d'unités de réduction d'émissions générées par des projets tiers.

Ces pratiques soulèvent néanmoins de nombreuses problématiques, de régulation, de méthodologie, de traçabilité et d'information, ou encore d'homogénéité des prix ou de qualité des projets financés. Un chiffre : ce marché de compensation carbone aurait mobilisé 2,25 milliards de dollars depuis 2009, soit 1,8 milliard d'euros.

• Les lignes de crédits environnementales

Développés de façon autonome par certains bailleurs afin de réduire les obstacles financiers freinant le développement des énergies renouvelables, d'autres outils spécifiques intègrent dans leur conception même la dimension environnementale.

L'Agence française de développement (AFD) propose par exemple aux banques du Sud des crédits « croissance verte » spécifiquement destinés au financement de projets de développement des énergies renouvelables. En 2008, l'AFD a ainsi

accordé une enveloppe totale de 60 millions d'euros à trois banques chinoises pour des projets de maîtrise énergétique (récupération de chaleur, amélioration du rendement énergétique, de l'efficacité énergétique dans l'habitat, production d'énergies renouvelables, etc.).

Depuis 2007, l'AFD a par ailleurs mis en place une « Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG » (FISONG) destinée à créer des synergies entre acteurs publics et acteurs issus de la société civile. L'AFD inclut les ONG, notamment Coordination Sud, dans le processus de concertation afin d'établir une définition commune de l'innovation et des objectifs communs en termes de développement.

En 2012, une des deux thématiques arrêtées par la FISONG était ainsi « Biodiversité et développement : partage des bénéfices de la biodiversité au profit des communautés villageoises ». Mais si cette initiative est intéressante par l'espace d'échanges qu'elle crée entre la société civile et l'institution, elle reste malheureusement marginale en termes de financement et insuffisante face aux enjeux auxquels elle souhaite répondre.

Les garanties et assurances

Face aux exigences accrues des bailleurs et investisseurs concernant la sécurisation de leur ressource, les outils se multiplient pour réduire les risques liés à l'investissement et les risques de non-paiement, permettant du même coup de faire lever sur la finance traditionnelle. Un pas essentiel pour le développement.

- **Garantie des investissements.** Un acteur extérieur garantit l'utilisation effective des fonds apportés et assume les pertes le cas échéant. Des garanties qui répondent à une logique de solidarité lorsqu'il s'agit d'un acteur public et/ou issu du secteur de la solidarité, à l'image de celles qu'accorde l'AFD. Lorsqu'il s'agit d'acteurs privés, elles fonctionnent selon le principe de l'assurance, avec paiement d'une prime. La rentabilité est alors assurée par la diversification des risques couverts auprès de plusieurs acteurs.

- **Risques liés aux fluctuations des taux de change.** Un acteur du Nord investissant en devises locales dans un pays du Sud (par exemple dans des institutions de microfinance ou dans le microcrédit solidaire) court un risque de change important en cas de dévaluation de la monnaie locale. Il peut, là encore, faire appel à un acteur extérieur qui garantira le montant initial de la somme prêtée en devise forte, quelles que soient les évolutions des taux de change.

Ces outils séduisent aujourd'hui un grand nombre d'acteurs. Mais si la demande est désormais bien réelle, l'offre est encore insuffisante et pas toujours adaptée. D'où la nécessité de les développer en tenant compte des besoins précis des acteurs, notamment ceux de la coopération non gouvernementale. Les financements publics pourraient par exemple fournir des garanties sur les outils de financements privés, garanties qui permettraient ensuite d'attirer d'autres ressources en apportant une sécurité.

- **Garanties sur marchés financiers locaux.** De nombreux pays du Sud disposent d'une épargne locale qui ne demande qu'à être investie dans le développement. Mais faute de débouchés suffisamment sûrs et rentables sur leurs propres marchés financiers, les épargnants préfèrent parfois placer leur épargne dans des fonds étrangers.



Largement inexploités, les marchés locaux offrent pourtant plusieurs avantages : une ressource directe, directement intéressée par le développement local, offrant aux acteurs locaux les moyens de mettre en place leurs propres logiques de financement, indépendamment des financements extérieurs. D'où l'importance d'appuyer la création, la dynamisation et le renforcement de ces marchés, un domaine où les gouvernements locaux ont évidemment un rôle essentiel à jouer.

Afin de rassurer les investisseurs locaux (et comme ils le font déjà pour les prêts non souverains), les acteurs de l'aide au développement pourraient quant

à eux garantir l'entrée d'institutions ou d'entreprises et favoriser ainsi le retour de l'épargne locale sur ces marchés. Un rôle stratégique pour les financements publics comme ceux de l'AFD, qui a déjà ouvert plusieurs programmes de soutien à des structures du même type.

- **Microgaranties et microassurances.**

Permettant de créer des conditions stables et favorables pour les populations bénéficiaires (voir chapitre précédent) les outils de microassurances et de microgaranties constituent également des mécanismes de financement du développement.

Le GRET et la micro-assurance au Cambodge

En milieu rural cambodgien, les problèmes de santé sont une des causes majeures d'endettement et d'appauvrissement. Pour y apporter une réponse, le GRET expérimente depuis 1998 un système de micro-assurance santé.

Le système démontre qu'une articulation au système de soins est nécessaire, et permet de garantir une qualité des soins aux assurés tout en améliorant le financement des centres de santé. Parallèlement, le ministère de la Santé travaille à une politique de santé renouvelée. Quelles articulations construire entre micro-assurance santé et politique de santé ? Une approche par les familles est-elle différente et complémentaire, d'une approche par le financement de l'offre de soins ?

Pour plus d'informations : www.gret.org



De nouveaux moyens d'attribution

Outre la multiplication des sources de financement et des moyens de garantie et d'incitation, les outils d'attribution de la ressource connaissent eux aussi certaines évolutions. Si la préoccupation principale reste d'optimiser l'utilisation des fonds, ces nouvelles approches amènent aussi les opérateurs à penser leurs actions en fonction des changements qu'elles susciteront.

Conditionnement de l'aide aux résultats

Certains outils de financement conditionnent l'attribution de la ressource aux résultats véritablement atteints par les projets. Tout ou partie des financements sont ainsi accordés une fois le projet réa-

lisé et les objectifs atteints : réalisation effective de services comme le raccordement des ménages défavorisés au réseau, l'installation de systèmes de chauffage à l'énergie solaire, la fourniture de soins de base...

Qu'il s'agisse d'aide basée sur les résultats (ABR) ou de *Cash on Delivery Aid*, le principe est le même : « *On ne finance plus ce qui va être fait mais ce qui a été fait* ». Un dispositif qui permet de transférer le risque au prestataire, tout en garantissant la transparence et l'efficacité des financements et le suivi du projet. Mais qui suppose de commencer par trouver un prestataire fiable, motivé et disposant des fonds nécessaires à la phase de démarrage du projet.

Trop se concentrer sur les résultats concrets occulte, par ailleurs, les résultats certes moins tangibles, mais fondamentaux en termes de structuration et d'organisation. Tout en incitant les acteurs à ne pas être totalement transparents sur l'effectivité de leurs résultats et leurs procédés d'évaluation, conditionner son aide à la seule « fin » sans s'intéresser aux « moyens » risque ainsi de pénaliser certaines populations quand les résultats ne sont pas quantifiables.

Mesurer l'impact du développement durable

La mise en place d'indicateurs clairs et de processus d'évaluation précis répond de même à l'exigence croissante des fi-

nanceurs (particuliers ou bailleurs institutionnels) de s'assurer de l'utilisation effective de leurs ressources et de ses impacts. Disposer d'indicateurs précis relève donc d'une nécessité intrinsèque à de nombreux outils de financement et projets de développement.

Intégrant une multitude d'acteurs ayant des ambitions et des exigences qui ne sont pas toujours compatibles, les projets de développement durable doivent aujourd'hui répondre à un nombre croissant d'objectifs. Chacun abordant les problématiques sous un angle différent, les critères diffèrent donc souvent entre bailleurs, porteurs de projets et bénéficiaires. Les logiques se complexifient et il est de plus en plus difficile de déterminer en amont quels seront les conséquences et



Les certificats de résultats de l'ONG You See

ONG indienne agissant dans les secteurs de l'éducation, la santé, l'énergie et l'environnement, You See a développé un système innovant, les « Certificats de résultats », pour contrer le manque de confiance des bailleurs et des donateurs et accéder ainsi à de nouveaux financements.

L'ONG finance sur ses fonds propres des projets dont les actions sont ensuite évaluées et les résultats présentés sous forme de rapports détaillés, des « certificats » attestant à la fois des résultats obtenus et de la bonne gestion du financement.

Entièrement accessibles sur Internet, ces informations offrent ainsi aux donateurs ou aux bailleurs éventuels la possibilité de suivre l'avancement des projets et de donner pour les résultats obtenus. Afin d'éviter les soupçons d'abus éventuels, l'état de financement de chaque action est également disponible en ligne.

Pour plus d'informations : www.yousee.in

les impacts effectifs d'un projet. D'où la nécessité d'homogénéiser les exigences.

D'abord celles des bailleurs, pour faciliter le travail des porteurs de projet. Homogénéiser leurs attentes en termes de *reporting*, pour laisser les opérateurs de terrain concentrer l'utilisation de leurs ressources sur l'essentiel de leur action. La collecte des données peut en effet s'avérer problématique et coûteuse, et la logique bureaucratique qu'elle implique peut vite devenir lourde et étouffante.

Ensuite, celles des bailleurs et des porteurs, qui doivent s'accorder sur des objectifs communs traduits par des indicateurs simples. Des indicateurs fiables et précis, clairement mesurables sur le terrain, qui concilient exigence opérationnelle (être faciles à évaluer) et pertinence, dans une véritable logique de développement durable.



Dépasser l'évaluation des conséquences directes d'un projet pour s'intéresser à ses impacts à plus long terme nécessite enfin des études longues et complexes. Une évaluation indispensable dans un objectif de progrès, de capitalisation et de réplication, mais dont le financement s'avère problématique.

Faire appel à d'autres partenaires, qui financeraient ou mettraient à disposition les moyens techniques de cette évaluation, pourrait permettre de réunir les conditions nécessaires à sa réalisation.



perspectives

les défis pour davantage d'innovation



Il est donc aujourd'hui possible d'allier outils philanthropiques et outils financiers pour impulser et maintenir des logiques durables et autonomes de développement. Que ces dernières soient réellement durables nécessite cependant que le soutien des logiques financières par la philanthropie soit provisoire et de définir clairement les conditions d'auto-nomisation en amont.

De nombreux défis apparaissent par ailleurs avec ces évolutions.

Instaurer la confiance

Afin de ne pas briser la confiance encore fragile des acteurs, ces approches innovantes doivent tout d'abord être mises en place progressivement.

Au-delà de la lente acceptation des nouvelles tendances et de la difficile intégration des nouveaux acteurs, une des peurs les plus tenaces concerne ainsi les différentes implications du secteur privé, soupçonné par certains d'agir par intérêt pour redorer son image ou s'ouvrir de nouveaux marchés. L'idée que le secteur privé puisse participer au développement et que cette action puisse se révéler plus efficace et durable qu'une action de solidarité est par ailleurs loin d'être acceptée par tous. Tout en restant particulièrement vigilant aux motivations et aux actions réelles des acteurs privés et à leur intégration dans l'aide au développement, il serait pourtant préférable de considérer cette participation comme possible et porteuse d'opportunités.

De la même manière, la méfiance persiste vis-à-vis des marchés financiers et



l'idée d'un possible investissement sain et raisonné au sein de ces marchés est difficilement admise par certains acteurs du développement. La stratégie des fonds fiduciaires pour la conservation qui investissent la dotation reçue sur les marchés pour générer un revenu régulier est, par exemple, souvent critiquée. Pourtant, la baisse de leur taux de rentabilité s'étant révélée inférieure à celle des marchés en général, la crise financière a montré que ces fonds adoptaient une stratégie d'investissement relativement raisonnable et peu risquée.

Autonomiser

Un autre défi important est d'inciter les acteurs de la coopération à créer des dynamiques de financement auto-entretenues. Permettant de renforcer de manière significative l'efficacité des ressources initiales tout en accélérant les effets levier, ces boucles de financement sont essen-

tielles pour assurer la pérennité des actions.

La durabilité des financements et des projets dépendra de la capacité à mettre en place, sur le long terme, des boucles de financements et des interactions entre acteurs.

Les mécanismes relevant de la solidarité internationale doivent donc impérativement être associés à la mise en place de dynamiques de financement impliquant les acteurs locaux et renforçant leur responsabilité et leur indépendance. À commencer par celle de structures locales de gestion, dont la structuration et la formation doivent se faire de manière endogène au projet.

Autonomes et pérennes, basées sur des acteurs légitimes et acceptés (les collectivités publiques et/ou les autorités traditionnelles), ces structures jouent un rôle clé dans le bon fonctionnement des nouveaux mécanismes de financement. C'est sans doute là l'un des défis que peuvent utilement relever les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale, de par leur statut et leurs compétences. Non pas dans le financement du développement mais dans l'accompagnement de ces financements, grâce à l'apport d'une aide humaine, technique et structurelle adaptée.

Mutualiser

Enfin, l'innovation financière au service du développement est souvent issue de relations directes entre acteurs du terrain, et repose sur leur capacité à assembler et combiner de façon pragmatique les outils et mécanismes existants. Mais l'hybridation n'est possible que si elle est organisée et structurée, et si les mécanismes ne se confondent pas. D'où la

Le Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations (F3E)

Créé en 1994, le F3E est un réseau associatif pluriacteurs réunissant plus de 90 structures françaises engagées dans des actions de coopération internationale (ONG, collectivités territoriales et établissements publics de santé).

Outre accompagner ces acteurs dans l'amélioration de l'impact et de la qualité de leurs actions, le F3E anime un espace d'échange et d'apprentissage, véritable centre de ressources autour des pratiques de solidarité internationale et de coopération décentralisée. Il concourt ainsi à mettre ces acteurs en réseau afin de promouvoir l'innovation et d'enrichir leur réflexion en jouant un rôle proactif d'agitateur d'idées et d'animateur de débats.

Pour plus d'informations : www.f3e.asso.fr

nécessité de créer les conditions de capitalisation et d'essaimage des bonnes pratiques, mais aussi de travailler dans une logique permanente d'incubation dans la perspective d'une duplication future à plus grande échelle.

Autant d'enjeux qui donnent aujourd'hui naissance à de nouveaux besoins en termes de mutualisation des expertises, des compétences et expériences dans différents domaines. Mutualiser et communiquer conjointement, pour que les acteurs du Nord (associations, ONG, fondations, collectivités, etc.) soient régulièrement informés des avancées réalisées dans le secteur du développement, et pour que ceux du Sud le soient des opportunités, tout en étant formés à une utilisation autonome des modes de financement disponibles.

Cette logique de mutualisation et d'échanges s'organise d'ores et déjà au sein de plateformes regroupant différents types d'acteurs, généralement issus de la même « famille ». Comme celle mise en place par et pour les collectivités locales françaises afin d'échanger et de fédérer les acteurs, notamment dans le domaine de la coopération décentralisée. Ces plateformes peuvent également avoir pour vocation l'élaboration de programmes communs unissant plusieurs niveaux de collectivités du Nord et du Sud, dans une optique de coopération territoriale renforcée. ◆

L'ARENE Île-de-France

L'ARENE, l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies, favorise l'intégration du développement durable en Île-de-France. Elle accompagne les collectivités locales et les acteurs régionaux dans leurs démarches. Elle repère, suscite et diffuse les pratiques de la transition écologique et sociale et du développement durable auprès des acteurs et des territoires.

En matière de solidarité Nord-Sud, l'ARENE s'engage prioritairement autour de deux piliers fondamentaux du développement et de la lutte contre la pauvreté : l'accès à l'eau et à l'assainissement, et l'accès à l'électrification par les énergies renouvelables. Sur ces deux thèmes, l'ARENE apporte sa contribution en mettant à disposition des acteurs informations, outils appropriés, études de cas exemplaires et accompagnement par la mise en synergie d'opérateurs.

Ses réseaux et son expertise lui permettent d'être à la disposition des collectivités territoriales franciliennes, des ONG, et du Conseil régional d'Île-de-France pour l'accompagner dans ses zones de coopération prioritaires.

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Créée en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme s'est donnée pour mission de contribuer à une métamorphose de nos sociétés dans le but d'assurer la préservation du patrimoine naturel commun, le partage équitable des ressources, la solidarité et le respect de la diversité sous toutes ses formes. Reconnue d'utilité publique, apolitique et non confessionnelle, la Fondation utilise plusieurs modes d'action : des activités de think tank, de la sensibilisation et de la mobilisation citoyenne et du soutien à des actions de terrain en France comme à l'international. Elle s'investit en particulier dans les thématiques suivantes : alimentation et agriculture, climat et énergie, biodiversité, économie du long terme et gouvernance.

Désireuse de proposer une aide la plus adaptée possible aux pays du Sud, la FNH a structuré son soutien international en créant le fonds Solidarité Sud grâce à l'appui de ses partenaires fondateurs, TF1 et L'Oréal, ainsi que de son partenaire Solidarité Sud, Veolia. Son objectif est d'appuyer puis d'accompagner des initiatives imaginées, expérimentées et façonnées par la société civile afin de parvenir à concilier bien-être humain et préservation de la nature.



ARENE Île-de-France
94 bis, avenue de Suffren
75015 Paris
www.areneidf.org



Fondation Nicolas Hulot pour
la Nature et l'Homme
6, rue de l'Est
92100 Boulogne-Billancourt
www.fnh.org